

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

PROCES-VERBAL N°2

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion du : **Vendredi 11 Octobre 2024 à 9h30** au siège de la Ligue de Bretagne de Football à Montgermont (possibilité en visioconférence)

Présents : Frédéric RAYMOND, Pierre-Yves NICOL, Guillaume DEM (visio) Albert ROUSSEAU, Joël LE BOT, Maurice JOUBIN, André FERELLOC (visio), Marcel DELEON et Jean-Paul TOUBLANT

Assiste : Pierre LE BOT

Prochaine réunion le 07/11/2024

Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le 31/10/2024

Glossaire :

C.F.T.I.S. = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

** Pour information, les réunions de la C.R.T.I.S. ont désormais lieu tous les deuxièmes jeudis du mois sauf cas exceptionnels.*



PROCÈS-VERBAL N°2

CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DES CÔTES-D'ARMOR Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- **ERQUY : STADE CAPITAINE ERHEL – NNI 220540101**
La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier du propriétaire informant de la fermeture temporaire de l'installation du 01/10/2024 au 31/03/2025.
Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce la mise en inactivité de l'installation.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- **QUINTIN : SALLE DE SPORT DU VAU DE GOUET – NNI 222629902**
Cette installation n'a jamais été classée.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :
 - Procès-Verbal de la Commission de Sécurité du 03/11/2022
 - Plans des vestiaires



Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 11/10/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. AFFAIRES DIVERSES



DISTRICT DU FINISTERE

Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

- **BOURG BLANC : STADE DU TOUROUSSEL 2 – NNI 290150102**
Cette installation est référencée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 SYN suite au changement de la surface de jeu et des documents transmis :
 - Rapport de visite du 08/10/2024 effectué par M. Frédéric RAYMOND, Président C.R.T.I.S.
 - Plans des vestiaires, de l'aire de jeu et de situationAu regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 05/04/2025 sous réserve de la réception des Tests in-situ avant le 11/04/2025. Elle demande également que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.
- **BREST : STADE DE PEN HELEN 1 – NNI 290190701**
Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 18/10/2025.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 SYN suite au changement de la surface de jeu et des documents transmis :
 - Rapport de visite du 20/09/2024 effectué par M. Frédéric RAYMOND, Président C.R.T.I.S.
 - Tests in-situ du 12/09/2024
 - Plans des vestiaires et de l'aire de jeuAu regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/07/2034 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.
- **BREST : STADE UNIVERSITE BRETAGNE OCCIDENTALE – NNI 290191401**
Cette installation est retirée du classement depuis le 17/11/2020.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 SYN et des documents transmis :
 - Rapport de visite du 26/09/2024 effectué par M. Frédéric RAYMOND, Président C.R.T.I.S.
 - Tests in-situ du 04/09/2024
 - Plan de masseElle constate la non-conformité mineure suivante :





- Main courante discontinue : Art. 6.6.1 « *Protection du terrain – Main courante et autres dispositifs de protection – Pour garantir le déroulement du jeu en toute sécurité, le terrain est doté d'un dispositif de protection (séparation physique de protection destinée à limiter l'envahissement du terrain par les spectateurs et respecter les zones de sécurité). Ce dispositif délimite les espaces réservés au public par rapport à l'aire de jeu. Il est installé de manière permanente. Il est implanté aux distances respectant les dimensions des zones de sécurité et des zones de sécurité augmentée.* ».

La fermeture totale de la main courante avec la mise en place de chaînes, cordes etc. permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/07/2034 sous réserve de la levée de la non-conformité mineure avant le 30/06/2025. Elle demande également que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

- **CONCARNEAU : STADE DE KERHUN 4 – NNI 290390504**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 25/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 27/09/2024
- Rapport de visite du 30/09/2024 effectué par M. Guillaume DEM, membre C.R.T.I.S.
- Plans de coupe, de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 30/03/2025 sous réserve de la réception des tests in-situ avant le 30/03/2025.

- **LANDIVISIAU : COMPLEXE SPORTIF DE KERZOURAT 1 – NNI 291050201**

Cette installation est classée en Niveau T7Prov SYN jusqu'au 01/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 06/09/2024 effectué par M. Frédéric RAYMOND, Président C.R.T.I.S.
- Tests in-situ du 25/06/2024
- Plans des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/05/2034 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public mentionnant le nombre de personnes autorisées à pénétrer dans l'enceinte avant le 30/06/2025.

- **PONT L'ABBE : STADE BIGOUDEN – NNI 292200301**

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 24/09/2024 effectué par M. Guillaume DEM, membre C.R.T.I.S.
- Plans de l'aire de jeu, de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 11/10/2034. Elle demande également que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

- **QUIMPER : STADE CREACH GWEN 3 – NNI 292320403**

Cette installation est référencée en Niveau A8 S jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 S et des documents transmis :

- Rapport de visite du 17/09/2024 effectué par M. Guillaume DEM, membre C.R.T.I.S.



- Plan du complexe

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau A8 S jusqu'au 11/10/2034.

- **QUIMPER : STADE CREACH GWEN 5 – NNI 292320405**

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 S et des documents transmis :

- Rapport de visite du 17/09/2024 effectué par M. Guillaume DEM, membre C.R.T.I.S.
- Plan du complexe

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 S jusqu'au 11/10/2034 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

2.2. Confirmations de niveau de classement

- **CONFORT MEILARS : STADE DU KREISKER – NNI 291450101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 01/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception d'une attestation accompagnée de photos permettant la levée des non-conformités prononcées le 11/05/2023.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 11/10/2034.

- **GUIPAVAS : STADE CHARLES BRONEC – NNI 290750403**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 19/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 09/10/2023
- Rapport de visite du 16/09/2024 effectué par M. Frédéric RAYMOND, Président C.R.T.I.S.
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 11/04/2025 sous réserve de la réception des Tests in-situ avant le 11/04/2025.

- **QUIMPER : STADE CREACH GWEN 1 – NNI 292320401**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 21/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 17/09/2024 effectué par M. Guillaume DEM, membre C.R.T.I.S.
- Plans de l'aire de jeu, de masse et des vestiaires

Au regard, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 21/03/2025 sous réserve de la réception des tests in-situ avant le 21/03/2025. Elle demande également que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

2.3. Changements de niveau de classement

- **BRASPARTS : STADE DE KERNAVAEL 1 – NNI 290160101**

Cette installation est retirée du classement depuis le 16/03/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'attestation du propriétaire ainsi qu'un courrier du club accompagné de photos permettant la levée des non-conformités prononcées le 10/06/2021.



Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 11/10/2034.

- **BREST : STADE DE PEN HELEN 2 – NNI 290190702**

Cette installation était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 01/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 30/01/2018
- Rapport de visite du 20/09/2024 effectué par M. Frédéric RAYMOND, Président C.R.T.I.S.
- Tests in-situ du 11/09/2024
- Plans des vestiaires et de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2031.

- **QUIMPER : STADE CREACH GWEN 2 – NNI 292320402**

Cette installation est classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 13/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Procès-Verbal de la Commission de Sécurité du 16/12/2015
- Rapport de visite du 17/09/2024 effectué par M. Guillaume DEM, membre C.R.T.I.S.
- Tests in-situ du 24/09/2015
- Plans de l'aire de jeu, de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 13/09/2025. Elle demande également de lui transmettre de nouveaux tests in-situ avant le 13/09/2025.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- **QUIMPER : STADE CREACH GWEN 4 – NNI 292320404**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de visite de M. Guillaume DEM, membre C.R.T.I.S., qui informe que l'installation est à présent utilisée pour la pratique du rugby.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce la mise en inactivité de l'installation.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- **PLOUGASTEL DAOULAS : SALLE DU CLEGUER – NNI 291899902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 02/10/2024 effectué par M. Frédéric RAYMOND, Président C.R.T.I.S.
- Procès-Verbal de la Commission de Sécurité du 27/08/2024
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 11/10/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement



5.3. Changements de niveau de classement

6. AFFAIRES DIVERSES

- **CONCARNEAU : STADE DE KERHUN 1 – NNI 290390501**
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception de l'Arrêté d'Ouverture au Public.
- **CONCARNEAU : STADE DE KERHUN 2 – NNI 290390502**
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception de l'Arrêté d'Ouverture au Public.



DISTRICT D'ILLE-ET-VILAINE

Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

- **CHATEAUGIRON : STADE MUNICIPAL 5 – NNI 350690105**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 16/11/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 SYN suite au changement du revêtement synthétique et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29/01/2020
- Plans de projet et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 11/04/2025 sous réserve de la réception des tests in-situ avant le 11/04/2025.

2.2. Confirmations de niveau de classement

- **LOUVIGNE DE BAIS : STADE MUNICIPAL 1 – NNI 351610101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 22/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 28/03/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 11/10/2034.

- **MARPIRE : STADE MUNICIPAL 1 – NNI 351660101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 23/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 24/09/2024
- Plan des vestiaires et du projet

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 11/10/2034.

- **PACE : STADE JEAN PAUL CHASSEBOEUF 1 – NNI 352100101**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 30/09/2024.



La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 11/02/2015
- Plan de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 11/10/2034.

- **PACE : STADE JEAN PAUL CHASSEBOEUF 3 – NNI 352100103**

Cette installation était classée en Niveau T7 S jusqu'au 30/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 S et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 11/02/2015
- Plan de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T7 S jusqu'au 11/10/2034.

- **RETIERS : STADE JOSEPH EGU 1 – NNI 352390101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18/09/2024
- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 11/10/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

- **MARPIRE : STADE MUNICIPAL 2 – NNI 351660102**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 23/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 PN et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 24/09/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 11/10/2034.

- **RETIERS : STADE JOSEPH EGU 2 – NNI 352390102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 22/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18/09/2024
- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 11/10/2034.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement



5.3. Changements de niveau de classement

6. AFFAIRES DIVERSES

- **LA RICHARDAIS : STADE VINCENT GUILLOUX – NNI 352410201**
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception de l'Arrêté d'Ouverture au Public.
- **PACE : STADE JEAN PAUL CHASSEBOEUF 2 – NNI 352100102**
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception des tests in-situ et prolonge le classement de l'installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 29/09/2033.
- **SAINT LUNAIRE : STADE POL LE BRETON – NNI 352875501**
La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'imprimé de classement et constate la conformité des travaux par rapport au cahier des charges technique fédéral relatif à la création d'un terrain de Foot5 éclairé avec palissades.



DISTRICT DU MORBIHAN

Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

- **GRAND CHAMP : STADE ABBE JOSSE – NNI 560670201**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 12/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception de l'attestation du propriétaire accompagnée de photos ainsi que de l'Arrêté d'Ouverture au Public permettant la levée de la non-conformité majeure prononcée le 27/06/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 11/10/2034.

- **LIMERZEL : STADE DE BRESPAN 1 – NNI 561110101**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 29/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception de l'attestation du propriétaire accompagnée de photos permettant la levée en partie des non-conformités prononcées le 09/11/2023.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Buts non conformes : Art. 3.9.1.1 « *Equipements de l'aire de jeu – Les buts – Dispositions communes – Les buts sont constitués d'une barre transversale et de deux poteaux verticaux de même section et fixés au sol dans les fourreaux. Afin d'assurer l'équité sportive des pratiquants, les deux buts sont obligatoirement identiques et constitués du même matériau qui ne doit en aucun cas présenter un danger pendant toute la durée de leur utilisation et par tous les temps. Dans une continuité avec le tracé de l'aire de jeu, ils sont obligatoirement de couleur blanche. Les montants verticaux et la barre transversale peuvent être réalisés en une ou plusieurs pièces (cf. norme NF EN 748). Les angles de raccordement poteaux-barre transversale doivent être à coupe d'onglet. Les dépassements à chaque extrémité de la barre transversale par rapport à l'aplomb des poteaux sont interdits. Afin de limiter les risques de choc, de blessure et les contestations pendant la pratique, tous renforts, « oreilles », arcs boutants, cages soudées ou fixées à la barre transversale et aux poteaux verticaux sont rigoureusement interdits.*



Supprimer toutes les vis présentes sur les poteaux et la barre transversale ainsi que les crochets sur la barre transversale permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 11/10/2034 sous réserve de la levée de cette non-conformité avant le 30/06/2025.

- **LIMERZEL : STADE DE BRESPAN 2 – NNI 561110102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 10/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception de l'attestation du propriétaire accompagnée de photos permettant la levée des non-conformités prononcées le 09/11/2023.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 11/10/2034.

- **NEANT SUR YVEL : STADE DE LA ROCHETTE – NNI 561450101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 16/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception de l'attestation du propriétaire accompagnée de photos permettant la levée des non-conformités prononcées le 13/01/2022.

Au regard des éléments transmis et en raison d'une longueur des bancs de touche inférieure à 2,50 m, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 11/10/2034.

- **PLOEMEUR : COMPLEXE SPORTIF ESPACE FCL 4 – NNI 561620404**

Cette installation est classée en Niveau T7 SYN jusqu'au 18/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du mail du propriétaire accompagné de photos permettant la levée des non-conformités prononcées le 30/05/2024 ainsi que de la réception de l'Arrêté d'Ouverture au Public.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T7 SYN jusqu'au 11/04/2025 sous réserve de la réception des tests in-situ avant le 11/04/2025.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- **GUER : COMPLEXE SPORTIF DE LA RUEZIE 1 – NNI 560750301**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du mail de M. Jean Baptiste MEUR, Président du club des ENFANTS DE GUER (519101), informant que l'installation est à présent utilisée pour la pratique du rugby.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce la mise en inactivité de l'installation.

- **GUER : COMPLEXE SPORTIF DE LA RUEZIE 2 – NNI 560750302**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du mail de M. Jean Baptiste MEUR, Président du club des ENFANTS DE GUER (519101), informant que l'installation est à présent utilisée pour la pratique du rugby.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce la mise en inactivité de l'installation.

- **GUER : STADE SAINT GURVAL 3 – NNI 560750203**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du mail de M. Jean Baptiste MEUR, Président du club des ENFANTS DE GUER (519101), informant que l'installation a été supprimée.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce la mise en inactivité de l'installation.

- **GUER : STADE SAINT GURVAL 4 – NNI 560750204**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du mail de M. Jean Baptiste MEUR, Président du club des ENFANTS DE GUER (519101), informant que l'installation a été supprimée.



Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce la mise en inactivité de l'installation.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- **LOCQUETAS : STADE MUNICIPAL 2 – NNI 561200102**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de rénovation des vestiaires afin de conserver le Niveau T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un avis défavorable s'agissant d'une rénovation et non d'une mise en conformité des surfaces de vestiaires joueurs qui doivent être de 20 m² minimum et le vestiaire arbitre de 8 m² minimum.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- **GUENIN : SALLE MULTI-FONCTION – NNI 560749901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 08/06/1998
- Procès-Verbal de la Commission de Sécurité du 16/06/2022
- Rapport de visite du 30/09/2024 effectué par M. Joël LE BOT, membre C.R.T.I.S.
- Plan de coupe

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 11/10/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. AFFAIRES DIVERSES

- **BELZ : STADE JOSEPH RAOULT 1 – NNI 560130101**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception de l'attestation du propriétaire permettant la levée de la non-conformité mineure prononcée le 20/04/2023.

- **CLEGUER : STADE DE LA FONTAINE – NNI 560400201**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception de l'attestation du propriétaire accompagnée de photos permettant la levée des non-conformités mineures prononcées le 27/06/2024. Elle demande également que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

- **LANDEVANT : STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 560975501**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'imprimé de classement et constate la conformité des travaux par rapport au cahier des charges technique fédéral relatif à la création d'un terrain de Foot5 éclairé avec palissades.

- **PLOEMEUR : COMPLEXE SPORTIF ESPACE FCL 2 – NNI 561620402**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception du mail du propriétaire ainsi que de l'Arrêté d'Ouverture au Public permettant la levée de la non-conformité mineure prononcée le 30/05/2024.





- **PLOEMEUR : COMPLEXE SPORTIF ESPACE FCL 5 – NNI 561620405**
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception du mail du propriétaire et renomme l'installation « COMPLEXE SPORTIF ESPACE FCL 5 » par « STADE ANDRE BADOIL ».
- **SAINT TUGDUAL : STADE MUNICIPAL – NNI 562380101**
La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'attestation du propriétaire accompagnée de photos permettant la levée de la non-conformité mineure prononcée le 27/06/2024.



PROCES-VERBAL N°2

CLASSEMENT DES Eclairages des INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DES CÔTES-D'ARMOR Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX
 - 1.1. Classements fédéraux initiaux
 - 1.2. Confirmations de classements
 - 1.3. Changements de niveau de classement
2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES
 - 2.1. Classements initiaux
 - 2.2. Confirmations de classements
 - 2.3. Changements de niveau de classement
3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
4. AFFAIRES DIVERSES



DISTRICT DU FINISTERE

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements fédéraux initiaux
- 1.2. Confirmations de classements
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

- **BREST : STADE DE PEN HELEN 1 – NNI 290190701**
L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E5 et des relevés d'éclairage transmis :
Eclairage moyen horizontal : 280 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0,50
U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,76
Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 11/10/2028.
- **CONCARNEAU : STADE DE KERHUN 4 – NNI 290390504**
L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E6 et des relevés d'éclairage transmis :
Eclairage moyen horizontal : 163 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0,50
U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,67
Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 11/10/2028.
- **PLOUZANE : STADE DE TREMAÏDIC 1 – NNI 292120101**
L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 16/11/2023.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E5 suite au passage en LED et des relevés d'éclairage transmis :
Eclairage moyen horizontal : 292 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0,53
U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,75
Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 11/10/2028.
- **PLOUZANE : STADE DU BOURG – NNI 292120601**
L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.





La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E6 et des relevés d'éclairage transmis :

Eclairement moyen horizontal : 161 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0,40

U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,65

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 11/10/2028.

2.2. Confirmations de classements

- **SAINT RENAN : STADE DE LOKOURNAN 1 – NNI 292600201**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 24/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E5 et des relevés d'éclairage transmis :

Eclairement moyen horizontal : 211 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0,51

U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,70

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 11/10/2026.

2.3. Changements de niveau de classement

- **MORLAIX : STADE DE COATSERHO 1 – NNI 291510201**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 01/12/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau E6 et des relevés d'éclairage transmis :

Eclairement moyen horizontal : 176 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0,40

U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,67

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 11/10/2028.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES



DISTRICT D'ILLE-ET-VILAINE

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements fédéraux initiaux
- 1.2. Confirmations de classements
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

- **MINIAC MORVAN : STADE JEAN FANTOU 2 – NNI 351790102**
L'éclairage existant de cette installation n'a jamais été classé.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau E7 et des relevés d'éclairage transmis :
Eclairage moyen horizontal : 92 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0,44
U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,66
Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 11/10/2028.

2.2. Confirmations de classements

- **FOUGERES : STADE CHARLES BERTHELOT – NNI 351150301**
L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 13/10/2024.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E5 et des relevés d'éclairage transmis :
Eclairage moyen horizontal : 265 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0,60
U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,72
Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 11/10/2026.

2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES



DISTRICT DU MORBIHAN

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements fédéraux initiaux
- 1.2. Confirmations de classements
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

- **LANDEVANT : STADE MUNICIPAL – NNI 560970101**
L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E6 et des relevés d'éclairage transmis :
Eclairage moyen horizontal : 179 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0,46
U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,63
Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 11/10/2028.
- **PLOEMEUR : COMPLEXE SPORTIF ESPACE FCL 5 – NNI 561620405**
L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E5 et des relevés d'éclairage transmis :
Eclairage moyen horizontal : 270 Lux
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0,51
U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,71
Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 11/10/2028.

2.2. Confirmations de classements

2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Frédéric RAYMOND
Président CRTIS

